

La Possession, le 1^{er} avril 2020

Monsieur le Préfet,

Depuis que les mesures de confinement ont été instaurées à La Réunion, on peut constater que celui-ci est à peu près bien suivi pendant la journée mais que nombre de personnes profitent des soirées et de la nuit pour sortir, voire faire la fête un peu partout dans l'île. Le maire de La Possession a dès hier réagi en imposant dans sa commune un couvre-feu de 20 h 00 à 5 h 00.

En tant que représentants des associations agréées d'usagers, très inquiets des risques de propagation du COVID 19 dans notre île, nous pensons qu'il serait important d'étendre cette mesure sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir, en concertation avec l'ensemble des maires du département, prendre cette décision, comme cela s'est déjà fait à Mayotte et en Guyane, ainsi que dans plusieurs villes de l'hexagone.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et espérons que vous y répondrez favorablement. Nous mettons en copie de ce courrier Messieurs les présidents de l'association des maires de La Réunion et de France Assos Santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations les plus distinguées.

Véronique Minatchy

Présidente France Assos santé Océan indien

Copie à :

Président de l'Association des Maires de La Réunion, Monsieur Stéphane Fouassin
Président de France Assos Santé, Monsieur Gérard Raymond

